



Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au règlement de construction n° 2016-534

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mai 2017, le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2017-542 modifiant le règlement de construction n° 2016-534 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description de la zone concernée :

- les zones situées dans les secteurs de forte pente, dans la montagne de Shefford.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- de permettre l'utilisation de pieux en béton (sonotube) ou des pieux métalliques qui sont vissés dans le sol comme fondation pour au plus 25 % de la superficie au sol du bâtiment principal lorsque celui-ci est implanté dans les zones assujetties au règlement de PIIA (secteur de la montagne Shefford).
- qu'une expertise doive conclure sur la stabilité du bâtiment projeté ainsi que sur la pérennité des zones de remblais et déblais, si tel est le cas, lorsqu'un bâtiment est implanté dans un talus localisé en zones de forte pente illustrées au plan de zonage.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation, le 23 mai 2017, à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville.**

Cette assemblée de consultation permettra au Conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Fait à Shefford, ce 3 mai 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon